

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 035-2023</p> <p>Du : 12 octobre 2023</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 9 pouvoirs : 2 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 06 octobre 2023</p>
--	--

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Sophie Papon, Conseillères Municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale, pouvoir à Monsieur Didier Dagonet
Monsieur Jean-Baptiste Rouault, Conseiller Municipal, pouvoir à Madame Isabel Oger,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Convention pour l'accompagnement de Conseil en Energie par le SIGEIF

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif) en date du 17 décembre 2018,

Vu, le projet de convention pour l'accompagnement de Conseil Énergie du Sigeif, annexée à la présente délibération,

Considérant, qu'il est dans l'intérêt de la commune de signer cette convention d'accompagnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, la convention pour l'accompagnement de Conseil en Énergie du Sigeif,

Autorise, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'accompagnement de Conseil en Énergie du Sigeif, ainsi que ses éventuels avenants.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 12 octobre 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

